

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

INTERVIEW EXCLUSIVE du SG de l'ANIIT :

ATE Safiou se prononce sur P.3
l'agression et l'humiliation de leur
collègue par un médecin-militaire



Suspension de participation au CNAP pour les élections régionales :



Vers une mort politique du CAR ? P.3

Un organe civilo-militaire à la place de la FOSAP P.7



Vaccin contre la Covid-19 P.7

L'efficacité du vaccin russe Spoutnik V (91%) renforce l'influence mondiale de Vladimir Poutine

«FNFI'tôm»

Le Restaurant Cordon Bleu, bénéficiaire du crédit de relance du FNFI P.2

CIVISME

Se porter caution est une importante responsabilité P.5

Gestion du Covid-19/Le Togo classé 1^{er} meilleur en Afrique de l'Ouest, 2^{ème} des pays africains et 15^{ème} mondial

Une performance qui exige de mieux faire P.4



Faure Gnassingbé, Président de la République du Togo

BRÈVES

L'Action sociale a réalisé 71% des projets prévus en 2020

En 2020, les résultats obtenus par le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation dans la réalisation des objectifs fixés, ont été globalement satisfaisants, même s'ils ont été impactés par la situation sanitaire. C'est ce qui ressort de la revue annuelle effectuée par les cadres du département, les organisations de la société civile et les partenaires.

A l'issue du bilan, il apparaît que le taux d'exécution physique du Plan de travail et de budget annuel s'établit à 71,83%, contre 81% en 2019. Une baisse, « due à la crise sanitaire qui a beaucoup impacté les décaissements et par ricochet, la réalisation effective des activités », explique Lolonyo Apédoh-Anakoma, qui a remplacé en octobre dernier Tchabinandi Kolani Yentcharé à la tête du ministère.

Au total, un peu plus de 1,5 milliard FCFA ont été débloqués pour la réalisation des activités, dont une contribution des partenaires évaluée à 229 millions FCFA.

L'adoption du budget programme 2021, fortement axé sur le social, et les projets contenus dans la nouvelle feuille de route gouvernementale, devraient permettre d'accroître significativement les interventions du département au cours de cette année.

Le Représentant-Résident de la BAD, en fin de mission a fait ses adieux au PM

Après trois années d'exercice au Togo, le Représentant résident de la Banque africaine de développement (BAD), Georges Bohoussou est arrivé en fin de mission. Le responsable a fait ses adieux au Premier ministre le mardi 02 février 2021, lors d'un entretien à la Primature.

Le représentant sortant a salué au cours des échanges, « la disponibilité des autorités togolaises », qui a permis de suivre « de main de maître le projet PAIEJ-SP », puis félicité le Président de la République, pour avoir réussi à faire du pays, « une destination prisée et préférée des bailleurs de fonds ».

Engagée au Togo sur une douzaine de projets dans divers domaines (gouvernance, agriculture, énergie, eau et assainissement, emploi des jeunes, transports, etc.), la BAD détient un portefeuille qui s'élève aujourd'hui à 256 milliards FCFA. « Nous entendons continuer sur cette lancée », a d'ailleurs annoncé le responsable.

Georges Bohoussou sera remplacé dans quelques jours par Wilfrid Paterne Abiola, officialisé en novembre dernier.

Les USA renforcent le Togo en équipements de planification familiale

Trente (30) formations sanitaires publiques de la région maritime vont bénéficier d'équipements et de matériels médicaux pour améliorer les services de planification familiale. L'ambassadeur des Etats Unis, William Stromayer, a remis lundi 1er février 2021, au ministre de la santé Moustafa Mijiyawa, un premier lot de ce don offert par les États-Unis via l'USAID.

La dotation d'une valeur totale de 25 millions FCFA, est octroyée à travers le Projet 'AmplifyPF' qui milite en faveur de l'accès aux services de planification. Elle sera suivie d'un fond additionnel de 02 millions \$, a annoncé le diplomate. Une augmentation de financement qui permettra au projet d'augmenter sa couverture à plus de 30%, et atteindre plus de 2,5 millions de citoyens.

« La planification familiale constitue une des priorités de votre Gouvernement en tant que pilier essentiel qui sous-tend la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies », a reconnu William Stromayer, avant de féliciter le Togo pour la nomination d'un ministre délégué chargé de l'accès universel aux soins.

« FNFI'tôm »

Le Restaurant Cordon Bleu, bénéficiaire du crédit de relance du FNFI

Il y'a quelques mois, Monsieur KPONDJO Komla, chef cuisinier et promoteur du restaurant CORDON-BLEU sis au grand marché de Lomé éprouvait de nombreuses difficultés face aux restrictions imposées par la crise sanitaire liée au Covid 19 à tirer son épingle du jeu. Tant les commandes au niveau de son restaurant se sont raréfiées et il était à court de moyens financiers pour relancer son activité. C'est justement pour soutenir les entreprises impactées par le Covid 19 que depuis août 2020, le FNFI a mis en place un dispositif afin de dynamiser les activités des entreprises éprouvées face au Covid 19. Dans ce nouveau numéro des bénéficiaires des produits FNFI, "FNFI'tôm" partagent avec vous les témoignages du promoteur de restaurant Cordon Bleu...



Avec le ralentissement des activités de son restaurant depuis les restrictions liées au Covid 19, KPONDJO Komla indique avoir toujours cherché où trouver des sources de financements pour pouvoir relancer son activité. Pour ce cinquantenaire qui a toujours rêvé d'entreprendre dans le domaine culinaire, les activités avant le Covid 19 se passaient très bien : une clientèle de plus en plus nombreuse et des prestations de service pour les sociétés de la place...

"Je suis dans le domaine de la restauration depuis plus de 30 ans. J'ai décidé implanter mon restaurant au cœur du grand marché de la ville, parce que ce secteur concentre assez d'activités commerciales et j'étais convaincu ainsi de pouvoir dégager un chiffre d'affaire important. Avant le COVID-19, j'arrivais à dégager assez de revenus et j'offrais des services diversifiés à ma clientèle. Je gagnais des marchés dans différentes institutions de la place, ce qui me permettait de payer les factures et d'apporter à chaque fois un plus à mon activité. Mais comme vous le savez, avec le Covid 19, les activités des entreprises se sont dégradées. Les activités commerciales n'avaient plus le même dynamisme et évidemment il y'a eu des impacts sur le secteur de la restauration. Les entreprises auprès desquelles nous avions gagné des marchés ont tout annulé à cause des restrictions de couvre-feu et de mesures barrières".

Dans le but de donner justement un coup de levier financier aux entreprises en difficultés à relancer leurs activités, le FNFI a mis en place un mécanisme de financement en faveur des PME. Peuvent être bénéficiaires, les micros et petites entreprises (MPE) intervenant dans les secteurs productifs notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce. Les entreprises éligibles doivent justifier d'un chiffre d'affaire annuel inférieur ou égal à vingt millions (20 000 000) de F CFA, déclaré dans la liasse fiscale (OTR). Le montant du crédit est lui de 10. 000 000 FCFA, soit 50% du chiffre d'affaire.

"Une fois que j'ai entendu parler du Produit de Relance, je suis allé aux informations et j'ai disponibilisé tout ce qu'il fallait pour postuler. Et bien heureusement, mon dossier a été retenu et j'ai obtenu un financement de 1 800 000 FCFA. Avec ce financement, j'ai constitué un stock de boissons, j'ai renouvelé mes ustensiles de cuisine et gardé une partie que j'utilise comme fonds de roulement. J'ai également mis en place une stratégie pour attirer de nouveau ma clientèle. Je n'oublie pas qu'il s'agit d'un crédit et que je dois rembourser à la fin d'une période donnée. Et pour cela, je me dois de faire prospérer mes activités afin d'honorer mes engagements vis-à-vis du remboursement. De tout cœur, je remercie le FNFI ainsi que son partenaire Orabank qui mettent en œuvre ce mécanisme de financement pour nous soutenir en tant qu'entreprises. C'est vraiment une manière de nous soutenir et de nous encourager afin que chacun s'implique véritablement dans le développement national," indique le promoteur visiblement soulagé.

Source : FNFI



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Le Chef de l'Etat a pris part à une session extraordinaire de la CEDEAO

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a participé le mardi 02 février 2021 à une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao.

Les travaux qui se déroulent par visioconférence, sont consacrés au renouvellement des instances de l'Union Africaine (UA). L'Organisation se réunit en effet cette semaine pour élire un nouveau bureau pour sa Commission.

D'autres sujets d'intérêt commun, seront également abordés par les leaders ouest-africains.

Textes rassemblés par la rédaction

INTERVIEW EXCLUSIVE du SG de l'ANIIT :

ATE Safiou se prononce sur l'agression et l'humiliation de leur collègue par un médecin-militaire

«...Nous avons saisi le ministre de tutelle pour agir... »

Dans une interview accordée à notre journal, Monsieur ATE Safiou, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Infirmiers et infirmières du Togo a expliqué les circonstances de "l'humiliation de leur collègue" et a expliqué les attentes de la corporation des infirmiers notamment des excuses publiques à défaut duquel, d'autres voies de recours seront envisagées. Lisez plutôt.

Chronique de la Semaine (CH) : Depuis quelques jours, une information selon laquelle un infirmier a été humilié par un médecin militaire fait débat au sein de l'opinion. Que s'est-il réellement passé ?

ATE Safiou, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Infirmiers et infirmières du Togo (SG ANIIT) : Merci de me donner la parole, je suis le SG de l'ANIIT. La scène s'est passée au Pavillon militaire au niveau du CHU-Sylvanus Olympio où exerce notre collègue KPANZOU Thomas. Le dimanche 24 janvier 2021, notre collègue était de garde. Arrivé au service, il a garé son engin au niveau du garage non immatriculé du Pavillon. C'est vrai que d'habitude, ce sont les véhicules qui garent là-bas mais à son arrivée (un dimanche ndr), il n'y avait pas de voitures. Le lundi 25 janvier matin, le collègue devait sortir de garde mais il était encore

aux soins quand le médecin militaire, un commandant des FAT était arrivé pour constater qu'il qu'il y avait une moto à la place où il avait l'habitude de garer. Il envoi chercher notre collègue mais étant donné que ce dernier administrait des soins, il a tardé à s'exécuter. A son arrivée, le médecin en courroux, l'a humilié en le couvrant d'insultes avant de le faire agenouiller pendant 15 bonnes minutes. Ce qui est dommage c'est qu'un fonctionnaire, dans le même service puisse arriver à ce niveau d'humiliation.

Comment l'administration a-t-elle réagi par rapport au problème ?

Jusqu'à l'heure où je vous parle, on n'a pas encore reçu la réaction de l'administration. Ce que nous savons est qu'à travers ce problème et la tenue du sit-in, les collègues du bureau de l'ANIIT du CHU-SO ont été interpellés par le directeur et ont reçu des menaces. Cependant, au niveau du bureau national de l'ANIIT,



s'arrête, ce sera continué. C'est anormal que dans un milieu de travail, public comme privé, on remarque ces genres de comportements complètement déplacés. Pour le moment, l'ANIIT a donné 48H pour qu'on trouve une solution à cette affaire.

Quel type de réparation espérez-vous ?

Nous attendons que le médecin concerné présente publiquement ses excuses à la corporation. Mais pour l'instant ANIIT n'a pas eu de réaction.

Au-delà de ce délai, est-ce que vous envisagez une suite judiciaire à cette affaire ?

Pour le moment l'association ne l'envisage pas à moins que le concerné lui-même, Thomas KPANZOU, donne mandat à l'ANIIT d'aller sur le plan judiciaire. Ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est que la corporation des infirmiers a été humiliée par l'agissement de ce mé-

decin militaire. Mais dans la corporation, il y a des infirmiers juristes qui nous prodiguent des conseils et des orientations sur ce qui se fait dans ces genres de dossiers. Donc dans les jours à venir, on verra ce qu'il faut faire. Ce qui est évident, nous n'allons pas nous laisser faire ; on a demandé au ministre de tutelle d'agir. S'il est dans l'incapacité de traiter l'affaire, le PM est là, le Président de la République est également là on pourra les saisir. Dans tous les cas on verra.

De façon globale, comment décririez-vous l'état de collaboration entre les médecins et les infirmiers ?

Il faut que nous soyons clairs là-dessus ; et vous les medias vous devez le savoir et le relayer. Dans toute entreprise et dans toute société, il y a des hauts et des bas, mais certains responsables en abusent. Moi, je suis dans un service avec un médecin mais je n'ai jamais eu de problèmes avec lui, nous travaillons dans de bonnes conditions mais parmi eux il y a des médecins véreux. Des gens qui ont des comportements à la li-

Suite à la page 7

Suspension de participation au CNAP pour les élections régionales : Vers une mort politique du CAR ?

Le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) vient de claquer la porte de la Concertation Nationale entre Acteurs Politiques (CNAP). Le parti des déshérités suspend sa participation au dialogue préparatoire des prochaines élections régionales. La notification a été faite mardi 2 février 2021 au ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, Payadowa BoukpeSSI.

Au motif de ce départ, le « règlement de la crise » née de l'élection présidentielle du 22 février 2020. Le courrier signé de son 1er Vice-président, Konlani Yendouban, indique en substance que « Lors de la première et de la deuxième rencontre préparatoire du dialogue, tenues respectivement les 14 décembre et le 19 janvier 2021, les principaux sujets de préoccupation soulevés par le CAR, notamment le règlement politique de la crise post-électorale en vue de la tenue d'un dialogue inclusif, franc et sincère, ont été balayés d'un revers de la main »

Mettre en avant la supposé crise postélectorale de la présidentielle du 22 février 2020 et la participation de la DMK à ces rencontres sur la sellette, cache mal les difficultés du parti

à se restructurer pour se remettre en ordre de bataille politique. Selon un membre du parti, cette solidarité avec la DMK est inopportune. « Etant donné que le CAR ne l'a pas fait aux lendemains de la proclamation des résultats, je me demande ce que cela va apporter de plus à notre parti », s'indigne notre interlocuteur qui ne comprend pas pourquoi un parti qui n'a pas participé aux grandes compétitions politiques notamment la présidentielle ni les législatives se cache derrière le soutien à une coalition aux abois, pour boycotter une compétition majeure comme celles des élections régionales.

A y voir de près, trois raisons inavouées expliquent cette volteface. La première se trouve dans la restructuration du parti. Le parti de feu Me Agboyibo se



cherche désespérément un leader. Nous l'écrivions en son temps, la guerre des clans qui couve au sein du parti est loin d'être réglée doublée des obsèques qui n'ont pu être tenues en janvier 2021 comme prévu. La deuxième raison se trouve être la scission du parti avec le départ de Me Apévon. La CAR a perdu sa base militante qui a regagné ce dernier avec la création des Forces Démocratiques pour la République (FDR). Tout porte à croire que le CAR craint une déconvenue électorale aux régionales à venir.

Ce qui explique la troisième raison à savoir la déculottée lors des élections locales de 2019. En effet, embarqué au sein de la Coalition des 14 partis de l'opposition (C14) qui est classée en troisième position avec 131 sièges lors des locales, le CAR n'obtient que 26 élus locaux dont un maire et 3 adjoints. Des statistiques prises en compte dans les analyses par les cadres actuels du parti.

Certes il faut en tenir compte mais de là à vouloir boycotter les régionales est une erreur que Me Agboyibo ne com-

mettra pas puisqu'on lui reconnaît être adepte de la participationisme. Il ne boycotte pas les compétitions électorales qui sont, pour lui, des périodes de jauge, non seulement de l'ancrage du parti mais aussi des moments de l'évaluation et de la remise en cause des stratégies politiques développées par le parti.

Tout porte à croire, selon l'analyse d'un observateur de la scène politique, que le CAR court vers une mort politique. Selon lui, les prochaines joutes électorales se pointeront à partir de 2025. Connaissant la santé financière des partis politiques de l'opposition, on se demande comment pendant tout ce temps, le CAR fera pour aller au-devant des populations pour les mobiliser et attendre les élections. « Probablement que le parti aura du mal à se positionner sur l'échiquier politique national. Le temps nous donnera-t-il raison ? Attendons de voir », a-t-il conclu.

ADK

Gestion du Covid-19/Le Togo classé 1^{er} meilleur en Afrique de l'Ouest, 2^{ème} des pays africains et 15^{ème} mondial

Une performance qui exige de mieux faire

Depuis le dépistage du premier cas en mars 2020, le Togo ne cesse de déployer des efforts en vue de la réduction de la propagation de la pandémie. De l'instauration d'un couvre-feu à la fermeture des établissements scolaires, des frontières et autres en passant par le décret d'une liste de mesures barrières à respecter, le gouvernement ne laisse rien au hasard. La dernière qui défraie la chronique, c'est l'annonce pour bientôt de la réception des vaccins anti Covid suivie de la campagne de vaccination. Ces efforts qui témoignent de l'attachement des dirigeants au bien être de leur population ne passent pas inaperçus.

Dans une évaluation mondiale sur la gestion de la pandémie qu'il vient de réaliser, l'Institut Lowy, un think tank indépendant, classe le Togo dans le haut de tableau au 2ème rang continental et le 15ème au plan mondial.

L'étude, réalisée sur 98 pays pour lesquels les données étaient disponibles, a porté sur les 36 semaines suivant le centième cas confirmé de contamination dans chaque pays, en prenant en compte six indicateurs (cas confirmés par million de personnes, décès confirmés par millions de personnes, cas confirmés en proportion de tests, test pour mille personnes, entre autres).

Le Togo (1er en Afrique de l'Ouest) obtient une moyenne de 72,8 sur 100, derrière le Rwanda (80,8 / 6ème mondial).

Sur l'échiquier mondial dominé par la Nouvelle-Zélande (94,4), le Togo devance des nations comme la Corée du Sud (20ème), le Royaume-Uni (66ème), la France (73ème) ou encore la Russie (76ème). Les USA (94ème) et le Brésil (98ème),

s'arrachent les dernières places. Quant à la Chine d'où la pandémie est venue, elle n'a pas été incluse dans ce classement en raison d'un manque de données publiques sur les tests», a indiqué le groupe de réflexion.

Cette performance, le Togo la doit aux efforts que ne cessent de déployer le Président Faure et son gouvernement en vue de l'éradication de cette pandémie, à savoir, entre autres : installation d'un comité national de crise présidé par le Chef de l'Etat, mise en place de la CNGR, du Conseil scientifique national et des protocoles sanitaires conformément aux dispositions de l'OMS, la création d'un centre de prise en charge, des laboratoires d'analyse, de la Force spéciale (FOSAP) dédiés à la Covid-19, puis l'instauration de mesures spécifiques.

Ces efforts tout comme ce classement sont à l'honneur des efforts déployés au quotidien par les dirigeants pour éviter une flambée de la pandémie au Togo. Mais à voir de près, le Togo peut mieux faire.



Faure Gnassingbé, PR

Il n'est un secret pour personne que la riposte à la pandémie, telle qu'initiée par le Président de la République et son gouvernement figure parmi les meilleures stratégies de lutte. Cependant une chose est de mettre en place des stratégies, une autre est de les mettre en application de façon rigoureuse. Sur ce plan, il y a comme un petit relâchement dans la dynamique.

Aux yeux et la barbe des dirigeants, les Togolais se sont laissés gagner par la lassitude dans le respect des mesures barrières. La distanciation sociale, le port des bavettes, le lavage régulier des mains pour ne citer que celles-là, sont réduites à leur plus simple expression.

Dans les ateliers de coiffures, sous le regard débonnaire des patronnes, des apprenties sans cache-nez, se mettent à plusieurs autour d'une cliente venue se faire tresser

les cheveux. Sur nos routes, les taximen surchargent les véhicules. Contrairement aux recommandations du gouvernement qui portent à trois le nombre de passagers pour un véhicule de 5 places, ces chauffeurs passent outre pour y entasser 6, voire 7 passagers. C'est la triste scène qu'on observe sur les routes de Lomé où pourtant, sont positionnés des éléments de la force anti pandémie. Quelques jours après la réouverture des écoles, les dispositifs de lavage de mains n'y fonctionnent plus. Manque de savon, de gel hydro-alcoolique, d'eau, oblige. Sur nos frontières censées fermées, c'est une intense circulation de personnes et de biens qui s'observe, moyennant des espèces sonnantes et rébuchantes.

Plus grave, en prélude aux fêtes de fins d'année, le couvre-feu décrété par le gouvernement pour mettre le

pays à l'abri d'une flambée de la pandémie après les fêtes a été copieusement violé notamment dans la nuit du 31 décembre 2020 au 1er janvier 2021. Curieusement, après les fêtes, les autorités sont montées au créneau pour féliciter les populations d'avoir observé le couvre-feu et les éléments de la force anti pandémie pour leur professionnalisme.

Comme en cas de lutte épidémiologique, la moindre erreur se paie "cash", les Togolais ont débuté l'année nouvelle avec une augmentation de cas de Covid jamais enregistrée. Idem pour les décès.

Si les dirigeants avaient veillé au respect rigoureux des mesures barrières comme aux premières heures de la pandémie au Togo, la performance qui serait réalisée dépasserait de loin celle qui vient de valoir à notre pays, la 2ème place sur le classement de l'Institut Lowy. On n'en serait pas aujourd'hui à plus de 700 cas actifs. Mais ceci n'étant pas le cas, ce classement honorable aura toute sa valeur dans la suite de cette lutte contre la pandémie. Aux dirigeants dont la détermination et la combativité ont été à l'origine de cette performance, de rester fermes sur les mesures édictées dorénavant.

D. Legrand

Trois braqueurs présumés molestés retrouvés agonisants à Agoè-Nyivé 2

Vers un retour de la vindicte populaire à Lomé ?

Un gang de malfrats opérant dans la commune d'Agoè-Nyivé 2, où il dévalise les commerces et dépouille les habitants de leurs biens, a terminé sa course samedi dernier aux mains des populations qui leur ont infligé des sévices corporels excessifs. Sauvagement battus, les trois membres du réseau sont laissés entre la vie et la mort.

D'après nos informations, ils avaient été maîtrisés suite à une tentative infructueuse de braquage des zémidjan. Selon des témoignages, ils résident respectivement dans les quartiers Assiko, Dalamé et des localités environnantes et opèrent dans le quartier Amadenta, en allant vers Zanguera.

Les mêmes sources in-



diquent que dans la nuit du vendredi 29 à samedi 30 janvier notamment entre 1h et 2h du matin, 4 braqueurs munis de tenailles et de coupe-coupe ont tenté dans un premier temps de braquer un taxi-moto. Le zémidjan a pu s'échapper. Un second zémidjan a réussi à déjouer leur plan.

Après avoir été proprement passés à tabac, ces mal-

frats ont été retrouvés agonisants samedi matin par les sapeurs-pompiers. Selon certains témoignages, ils ont, il y a quelques jours, emporté la moto d'un policier dans le quartier.

S'il faut condamner le vol, les cambriolages les braquages et autres délits de même nature qui insécurisent les paisibles citoyens, il importe également de condamner la vindicte popu-

laire. Cette exécution extra judiciaire par une foule en furie qui ne laisse aucun choix aux suppliciés de répondre de leurs actes. Il fut un temps, lorsque le phénomène approchait le seuil de l'intolérable, les autorités togolaises, avaient frappé du point sur la table pour arrêter l'hémorragie. Le jeu en valait la chandelle d'autant plus qu'un malfrat soumis au supplice du collier de feu, ne reviendra jamais à la vie pour communiquer à la police des éléments susceptibles démanteler leur gang.

Par ailleurs, et c'est ce qui est grave, dans plusieurs cas, certaines victimes de la vindicte populaire, se révèlent par la suite, des innocents méchamment et injustement châtiés. Or les fameux justiciers qui ordonnent et exécutent la sentence, demeurent souvent introuvables. La po-

lice a beau engager des recherches, mais jamais, elle n'arrive à leur mettre la main dessus. Malheureusement depuis quelques temps, on assiste à la montée de la criminalité à Lomé. « La criminalité violence a augmenté dans le dernier trimestre de l'année », a déclaré le colonel Yark Damehame, ministre de la sécurité et de la Protection civile (MSCP) lors d'une récente conférence de presse.

Pour cette raison, le phénomène semble renaître de ses cendres pour atteindre des proportions inégalées. Aux autorités de prendre les dispositions requises pour y mettre fin dans le même temps que cette montée de la criminalité. Le plus tôt sera le mieux.

D. Legrand

Conséquence de la Covid-19 Plus de 255 millions d'emplois perdus dans le monde contre 12.529 entreprises créées au Togo

La pandémie de Covid-19 a affecté les économies mondiales. Outre ces économies, des emplois ont été également détruits à travers la planète. Selon une enquête publiée par l'Organisation internationale du travail (OIT), la pandémie du coronavirus a détruit plus de 255 millions d'emplois dans le monde. Pendant ce temps, les chiffres de création d'entreprises sont en hausse au Togo. Un paradoxe qui nécessite une explication.



Le siège Centre de formalité des Entreprises à Lomé

Selon le document de l'enquête publiée OIT « Les heures de travail ont baissé de près de 9% en 2020 dans le monde. Cela regroupe toutes les heures perdues avec les fermetures de magasins, les baisses d'activité et le chômage partiel ».

L'inquiétude de cette institution onusienne a monté d'un cran au regard du nombre important de personnes contraintes de quitter le marché du travail et ne pouvant plus en chercher en raison des mesures de restrictions imposées un peu partout. « Dans 71 % des cas, c'est-à-dire pour 81 millions de personnes, ces pertes d'emploi se sont soldées par de l'inactivité. Ou bien ces personnes ne peuvent plus travailler, ou

bien elles ont des obligations personnelles, ou bien elles ont tout simplement abandonné leurs recherches d'emploi. Donc tous leurs talents, leurs compétences, leur énergie, tout a été perdu », a déploré le Directeur de l'OIT, Guy Rider. Ce dernier estime que « 2021 pourrait être mieux, à condition d'avoir suffisamment de vaccin ».

Vu cette situation, l'agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a pour mission de promouvoir les droits au travail, tire la sonnette d'alarme, et plaide la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

Au Togo l'on s'inter-

roge également sur la situation de l'employabilité. En effet dans notre pays, les chiffres de création d'emploi ont considérablement progressé en 2019. D'après l'ANPE, les résultats obtenus sur la base des informations issues des rapports d'activités des ministères et institutions, indiquent qu'au total 379 017 emplois dont 214 039 emplois permanents et 164 978 emplois temporaires ont été générés en 2019. Egalement d'après les statistiques gouvernementales, 12529 entreprises ont été créées en 2020 malgré la pandémie. Même si les chiffres des emplois créés ne sont pas communiqués, l'on peut sans équivoque admettre qu'ils ont aussi connu une nette progression, car les entreprises sont les principales génératrices d'emplois.

Doit-on douter de ces chiffres avancés par le gouvernement ou conclure que ses entreprises n'aient pas été opérationnelles ? En tout cas une chose est certaine, de nombreux jeunes se plaignent de la perte de leur emploi durant la pandémie. Ce qui a été confirmé par des responsables de sociétés qui soutiennent avoir résilié certains contrats ou réduit des heures de travail en raison de la pandémie. Mais aussi les statistiques de la CFE montrent également l'augmentation de la création des entreprises. Vivement que ces entreprises soient performantes pour réduire le chômage des jeunes.

E.E

CIVISME

Se porter caution est une importante responsabilité

La personne qui se porte caution accepte d'être responsable d'une personne accusée d'un acte criminel. Servir de caution est un engagement sérieux. Voici quelques conseils avant d'accepter cette responsabilité :

- 1- Renseignez-vous auprès d'un expert pour être sûr de bien comprendre ce à quoi vous vous engagez;
 - 2- N'acceptez pas de servir de caution si vous n'êtes pas certain de pouvoir assurer la supervision de l'accusé dans la communauté;
 - 3- Si l'accusé ne respecte pas les conditions de l'ordonnance du tribunal rendue contre lui, vous risquez de perdre l'argent que vous vous êtes engagé à verser en garantie;
 - 4- Votre responsabilité en tant que caution est engagée jusqu'à ce que l'affaire soit close.
- NB: La loi interdit aux personnes qui se portent caution d'accepter une rémunération ou d'être remboursées pour remplir ce rôle.

Responsabilités de la personne qui se porte caution

- 1- S'assurer que l'accusé comparaît devant le cabinet d'instruction ou le tribunal à l'heure et aux dates prévues.
- 2- S'assurer que l'accusé respecte toutes les conditions de l'ordonnance de mise en liberté sous caution, appelée aussi engagement.
- 3- Les conditions peuvent exiger que l'accusé se présente à la police. Elles peuvent aussi lui interdire de communiquer directement ou indirectement avec la victime ou la famille de la victime. Dans ce cas, vous ne pourrez pas non plus, en tant que caution, communiquer avec la victime ou la famille de la victime au nom de l'accusé.
- 4- Si vous êtes accepté comme caution, vous devrez signer un engagement dans laquelle vous convenez d'acquitter un montant donné si l'accusé enfreint l'ordonnance du cabinet d'instruction.

Qualifications de la personne qui se porte caution

- 1- Le juge instructeur décidera si vous êtes apte à vous porter caution. Les qualifications de la personne qui se porte caution varient en fonction des allégations ou des accusations portées contre l'accusé.
- 2- Le juge instructeur se renseignera sur votre situation financière, votre réputation et vos antécédents.
- 3- Vous aurez peut-être à témoigner devant le juge instructeur et à subir un contre-interrogatoire sur vos qualifications.

Mettre fin à vos obligations en tant que caution

Il peut arriver que vous ne souhaitiez plus, ou ne puissiez plus, superviser l'accusé. Dans ce cas, vous avez le choix entre deux possibilités. Vous pouvez :

1. soit vous présenter en personne avec l'accusé devant le tribunal et demander à être relevé de vos responsabilités;
2. soit vous pouvez présenter devant le tribunal et lui demander par écrit d'être relevé de vos responsabilités. Le tribunal rendra alors une ordonnance d'arrêt contre l'accusé.
- 3- Si vous pensez que votre sécurité est menacée par l'accusé, n'essayez pas de l'amener vous-même devant le tribunal. Dès qu'une ordonnance est rendue, la police peut arrêter l'accusé et vos obligations prennent fin.

Juriconsulte, AYITOU M. Michel

L'axe Lomé-Riyad se renforce

Le Président de la République, Faure Gnassingbé a reçu, hier mercredi 03 février 2021, les lettres d'accréditation du nouvel ambassadeur d'Arabie Saoudite au Togo, M. Meshal Hamdan AlRoqi.

Après le cérémonial d'accueil au Palais de la Présidence, le diplomate saoudien a eu son premier entretien avec le Chef de l'Etat. Les discussions ont porté sur la coopération bilatérale entre Lomé et Riyad, ainsi que les perspectives de leur renforcement de cette coopération.

M. Meshal Hamdan AlRoqi est basé à Accra, où il est également en poste.



M. Meshal Hamdan AlRoqi, nouvel ambassadeur d'Arabie Saoudite au Togo



COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES SERVICES GENERAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLEN° 504 /2021/OTR/CG/CSG/DRHFP

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des candidats aux tests écrits du 17 octobre 2020 de recrutement aux divers postes suivants :

- Personnel du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°016/2019/OTR/CG/CSG/DRHFP du 31 décembre 2019 ;
- Agents techniques à la Direction des Etudes et de la Planification Stratégique (DEPS), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°017/2019/OTR/CG/CSG/DRHFP du 31 décembre 2019 ;
- Agents techniques à la Direction de l'Informatique et des Technologies de l'Information (DITI), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°002/2020/OTR/CG/CSG/DRHFP du 05 mai 2020 ;

que les résultats desdits tests sont disponibles et peuvent être consultés sur le site internet de l'OTR, www.otr.tg, à partir du **lundi 1^{er} février 2021 à 15h00**.

NB : En raison du contexte sanitaire marqué par la pandémie à coronavirus, l'accueil des candidats admissibles se fera au siège de l'Office Togolais des Recettes comme suit :

- 1- **Mardi 2 février 2021 à 7h30 min** pour les candidats internes et contractuels de l'OTR admissibles;
- 2- **Mercredi 3 février 2021 à 7h30 min** pour les candidats admissibles de la Direction de l'Informatique et des Technologies de l'Information (DITI) et ceux de la Direction des Etudes et de la Planification Stratégique (DEPS) ;
- 3- **Lundi 8 février 2021 à 7h30 min** pour les candidats admissibles de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE).

Fait à Lomé le **01 FEV 2021**

Le Commissaire Général pi


Philippe Kokou B. TCHODIE

Vaccin contre la Covid-19

L'efficacité du vaccin russe Spoutnik V (91%) renforce l'influence mondiale de Vladimir Poutine

Selon une étude de la revue médicale «The Lancet» validée par des experts indépendants, le vaccin Spoutnik V est efficace à 91%. «Un vaccin supplémentaire pour rejoindre le combat contre l'incidence du Covid-19», ont estimé deux spécialistes britanniques dans un commentaire joint à l'étude. Cette homologation vient à point nommé pour le Président Vladimir Poutine au moment où il est confronté aux critiques de l'Union européenne dans le procès d'Alexei Navalny, son adversaire politique. C'est aussi une victoire diplomatique pour l'homme fort de Moscou puisque la même Union européenne, qui s'était moquée de ce vaccin en son temps, obligeant le président russe à faire des sorties inattendues pour expliquer que ses propres filles avaient été vaccinées de Spoutnik V. L'UE envisage faire des commandes, depuis l'annonce de son efficacité. Plusieurs Etats ont déjà opté pour ce vaccin, fabriqué selon le procédé classique sans ARN, facile à transporter et à conserver. Le Président Vladimir Poutine ne manquera pas de saisir cette opportunité pour renforcer son influence sur la scène internationale.

Le vaccin Spoutnik V est efficace à 91,6% contre les formes symptomatiques du Covid-19, selon des résultats publiés mardi 2 février dans la revue médicale *The Lancet* et validés par des experts indépendants. Ces premiers résultats vérifiés corroborent les affirmations initiales de la Russie, accueillies avec méfiance

à l'automne dernier par la communauté scientifique internationale. Ils semblent classer à ce stade le Spoutnik V parmi les vaccins les plus performants, avec ceux de Pfizer/BioNTech et Moderna (autour de 95%), qui utilisent pourtant une technologie différente (l'ARN messager). Ces dernières semaines, des voix ont commencé à s'élever en

Europe pour que l'Agence européenne des médicaments (EMA) évalue rapidement ce vaccin, déjà utilisé en Russie et dans quelques pays, dont l'Argentine ou l'Algérie. «Le développement du vaccin Spoutnik V a été critiqué pour sa précipitation, le fait qu'il ait brûlé des étapes et une absence de transparence. Mais les résultats rapportés ici sont clairs et le principe scientifique de cette vaccination est démontré», ont estimé deux spécialistes britanniques, les professeurs Ian Jones et Polly Roy, dans un commentaire joint à l'étude de *The Lancet*. Cela «veut dire qu'un vaccin supplémentaire peut désormais rejoindre le combat pour réduire l'incidence du Covid-19», ont insisté ces chercheurs, qui n'ont pas eux-mêmes été impliqués dans l'étude. «L'analyse de l'efficacité ne



porte que sur les cas symptomatiques»

Les résultats publiés dans *The Lancet* proviennent du dernier stade des essais cliniques du vaccin, la phase 3, qui porte sur près de 20 000 participants. Comme toujours en pareil cas, ces résultats émanent de l'équipe qui a élaboré le vaccin puis mené les essais, et ils ont ensuite été soumis à d'autres scientifiques indépendants avant publication. Ils montrent que le Spoutnik V, qui est un vaccin «à vecteur viral» (comme celui d'AstraZeneca), réduit de 91,6% le risque de contracter une forme symptomatique de Covid-19.

Les participants à l'essai mené entre septembre et novembre

ont tous reçu deux doses de vaccin ou de placebo à trois semaines d'intervalle. A chaque fois, cela s'accompagnait d'un test PCR. Les auteurs de l'étude pointent toutefois une limite : après la deuxième injection, les tests n'ont été réalisés «que quand les participants ont déclaré être atteints de symptômes du Covid, l'analyse de l'efficacité ne porte [donc] que sur les cas symptomatiques». «D'autres recherches sont nécessaires pour cerner l'efficacité du vaccin sur les cas asymptomatiques et sur la transmission» de la maladie, ajoute *The Lancet* dans un communiqué.

Source : France2

INTERVIEW EXCLUSIVE du SG de l'ANIIT:

ATE Safiou se prononce sur l'agression et l'humiliation de leur collègue par un médecin militaire

«...Nous avons saisi le ministre de tutelle pour agir... »

Suite de la page 3

mite de l'animalité. De la même façon, on peut trouver des infirmiers qui maltraitent d'autres collègues comme les gardes malades. Par rapport à votre question, nous n'avons pas de problème avec les médecins sauf que parmi eux il y a ceux qui outrepassent les limites de leurs responsabilités et trainent leur corporation à terre par leurs comportements.

Avez-vous les nouvelles de l'infirmier Thomas KPANZOU ? Et comment vit-il cette situation ?

Ce que nous pouvons dire est que psychologiquement, notre collègue Thomas KPANZOU, est atteint. Il était hospitalisé et il a le moral très bas

Votre message de fin

Premièrement, pour le corps médical dans son ensemble, ce que nous avons de commun c'est l'homme, c'est le patient qui se présente à nous. Nous devons vivre et travailler en harmonie pour que le patient qui vient à nous soit mieux soigné. Parce que c'est le médecin qui prescrit les soins et c'est aux infirmiers d'aller faire les soins.

En deuxième position, il faut du respect mutuel, sans oublier le respect de la hiérarchie. Donc de même que l'infirmier respecte son supérieur, de même, ce dernier aussi doit le considérer. Ce qui pose problème aujourd'hui, que ce soit le médecin, l'infirmier, le garde-malade ou le technicien de laboratoire, c'est le respect de la déontologie. La déontologie du métier souffre du non respect des valeurs véhiculées. L'autre chose est d'accorder un peu de temps à la lecture du code de la santé publique et le statut général de la fonction publique. La maîtrise de ces textes va nous éviter les écarts de comportement. Les gens ne maîtrisent pas les textes et agissent n'importe comment en intimidant leurs collègues. Si le médecin militaire en question, connaissait bien les textes, s'il savait qu'il travaille avec les civils, son comportement devait être différent de ce qu'il fait au camp. Nous interpellons tous les acteurs du corps médical de faire un effort de collaboration pour l'intérêt des patients.

Interview réalisée par
La Rédaction de Chronique
de la Semaine

Un organe civilo-militaire à la place de la FOSAP

Au moment nous bouclions, nous apprenions que la force anti Covid venait de subir une modification. La FOSAP est remplacée par le GMS anti-Covid 19. Parmi les confrères qui ont annoncé l'information, figure lemessenger-actu.com dont nous publions la livraison

Sur le rapport conjoint du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, du ministre de la sécurité et de la protection civile et du ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, le président de la république, Faure Essozimna Gnassingbé vient de mettre en place le Groupe Mixte de surveillance anti COVID-19(GMS anti COVID-19). « Il est créé un groupe mixte de surveillance anti COVID-19 en abrégé « GMS anti COVID-19 » indique le décret publié à cet effet, et qui précise en outre que « le groupe mixte de surveillance anti COVID-19 est chargé de veiller à la sensibilisation et à l'application, sur toute l'étendue du territoire national, des différentes mesures prises par le gou-



vernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus ». Les termes du décret précisent que le GMS anti-COVID-19, déploie en cas de besoin ses personnels en tout point du territoire et prend toutes les mesures pour y maintenir l'ordre public et veiller à l'application des lois, règlements et mesures en vigueur. Par ailleurs, le décret précise que le groupe mixte de surveillance anti COVID-19 est placé sous la supervision de la coordination nationale de gestion de la riposte

contre la COVID- 19, et est composé des personnels de forces de défense et de sécurité et des personnes issues de la population civile notamment des volontaires. Enfin, il est abrogé « toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le décret no 2020-017/PR du 30 mars 2020 portant création de la « Force spéciale mixte anti-pandémie».

Source : lemessenger-actu.com

Consommons les produits locaux pour lutter contre la Covid-19

RENFORCEMENT DE L'IMMUNITÉ POUR LA POPULATION TOGOLAISE

CONTEXTE

Face à la progression rapide de la pandémie du coronavirus dénommée COVID-19, le gouvernement togolais a mis en place un comité national pour contrer la progression de la maladie dans notre pays. La recherche ne souhaite pas se mettre en marge de cette guerre sanitaire. C'est dans ce cadre que le 30 mars 2020, l'Université de Lomé a mis en place la commission ad hoc de riposte COVID-19. La nature multidisciplinaire de cette commission la fait intervenir sur différents axes.

Relativement à l'axe de recherche de plantes et de formulation de molécules efficaces et actives sur le COVID-19, la commission avec l'appui des praticiens de la médecine traditionnelle, propose à la population togolaise des plantes médicinales locales à potentiel thérapeutique, pouvant être utilisées pour renforcer son système immunitaire. Cette brochure présente quelques-unes de ces recettes et indique les plantes à éviter pour ne pas affaiblir l'immunité.

1- LEGUMES (FEUILLES)

- *Adansonia digitata* (Baobab, Adidoti). Prendre les feuilles comme légume.



- *Hibiscus sabdarifa* (Bissap) : Les calices de fleur sont séchés puis portés à ébullition pour une infusion. A boire à satiété à chaud ou à froid.



4- BULBE

- *Zingiber officinale* (Gingembre) : Gingembre + Ail. Broyer et ajouter du jus de citron. Bouillir le tout dans 3 litres d'eau et filtrer. Ajouter du miel et garder au réfrigérateur. Boire 1/4 de verre matin soir



6- MIEL

- Miel + Vinaigre blanc : 3 cuillérées de vinaigre + 1 cuillérée de miel. Mélanger dans une tasse d'eau et boire. À faire matin et soir pendant 10 jours

PLANTES ALIMENTAIRES INTERVENANT DANS LA STIMULATION/ MODULATION DE L'IMMUNITÉ

- *Ocimum gratissimum* (Esrou, Dzovéti). A prendre comme légume.



- *Vernonia amygdalina* (Aloma). A prendre comme légume.



- Aloé véra : 2 feuilles d'aloé véra + une poignée de feuilles de citronnelle, le tout dans 5 litres d'eau. Bien macérer pendant 3 à 5 minutes, couvrir et laisser pendant 24 heures. Prendre 1 verre matin et soir pendant 10 jours.



- *Citrus lemon* (Citron) : Jus de citron + gingembre écrasé. Bouillir et sucrer au miel. A prendre à chaud, matin et soir.



5- ECORCE

- *Xanthoxylum zanthoxyloides* : décoction aqueuse de l'écorce de tige ou de racine (100 à 200 g d'écorce pour environ 2 litres d'eau). Le décocté aqueux bouillant est utilisé en bains de vapeur; tiède, il s'emploie en bains de bouche répétés.



- *Arachis hypogaea* (Arachide) et *Cocos nucifera* (Noix de coco sèche)



2- EPICES

- *Syzygium aromaticum* (Giroflier ou clou de girofle) : clou de girofle réduit en poudre + jus de citron ; bouillir le tout et sucrer au miel. En prendre à chaud matin et soir.



- *Xylopia ethiopica* (Poivre de Guinée ou Kili) : Piler légèrement les fruits et les faire bouillir. Boire un demi-verre au cours des repas.



3- FRUITS

- *Vitellaria paradoxa* (Karité) : Décoction de l'écorce. Porter 250 g à ébullition dans 3 litres d'eau. Boire frais, 2 à 3 demi-verres de bière 3 fois par jour.



- *Tamarindus indica* (Tamarin) : Faire infuser 20 grammes de pulpe de fruit de tamarin dans 1 L d'eau. Boire 1 verre matin-midi-soir



- *Ananas comosus* (Ananas) : Peau d'ananas + citron vert + gingembre, le tout découpé en petits morceaux, à bouillir dans 5 litres d'eau et à prendre matin et soir pendant 10j



PLANTES ALIMENTAIRES QUI PEUVENT AFFECTER NEGATIVEMENT LE SYSTÈME IMMUNITAIRE

- *Saccharum officinale* (Canne à sucre) et *Cyperus esculentus* (Souchet)

